



Litige familial je ne sais plus!!!!

Par **petula68**, le **17/05/2019 à 10:39**

bonjour
Je rencontre vraiment un gros problème concernant le placement de ma mère en ehpad.
Mon père est décédé en novembre 2018 suite à une longue maladie, nous avons du placer notre mère handicapée dans un ehpad, je versais chaque mois les sommes demandées par ma sœur (la plus proche de notre mère) pour info je réside à 680km de notre mère.
Chaque mois (le 7) elle me demandait avec mon autre sœur si mon virement avait été versé, un peu vexant pour moi...
Jusqu'au jour où j'ai dit à mes sœurs de stopper leurs msg que je savais ce que je devais faire, de là est parti un harcèlement des échanges houleux sortant du contexte, jusqu'à humilier mon mari en le traitant de laidron radin, l'associant à droopy, me menaçant qu'elles n'étaient pas solvable et que si je ne payais pas, c'est moi qui devrait prendre en charge le paiement, car moi je suis imposable..Elles ont même tenté de semer le doute dans notre couple, en faisant passer mon mari pour un "infidèle" imaginez vous l'impact et la colère de mon mari!!! qui à ce moment a tenté d'avoir des explications et elles n'ont jamais répondu à ses appels...
Suite à tous cela j'ai du changer mon numéro de tel, afin de mettre un terme à leurs harcèlements. rnde là j'ai demandé au tribunal compétant de statuer le paiement mensuel de ma mère, en expliquant la situation que je viens d'écrire. Le tribunal de Toulouse m'envoie un mail en me précisant que mon dossier a été transféré à Montauban, et 2 mois après environ Je reçois un coup de téléphone de la gendarmerie de mon village m'informant que j'étais convoquée afin d'être auditionnée, je n'ai jamais porté plainte, j'ai juste écrit au tribunal du lieu où ma mère réside, de là le gendarme m'explique que c'est le procureur qui demande, de porter plainte, chose que j'ai refusé car elles restent mes sœurs quand même, j'ai quand même été auditionnée...en tant que "victime"...
Je ne comprends toujours pas pourquoi le procureur s'en mêle???
Entre temps mes sœurs ont déposé elles aussi un dossier, 2 jours avant moi. j'ai reçu une convocation pour le mois d'août au tribunal, de Toulouse alors que j'ai reçu un mail me disant que mon dossier était à Montauban, je ne comprends plus rien, sur la convocation c'est ma mère qui a déposé une requête contre moi pour obligation de paiement, je ne comprends pas car je paie chaque mois "sa pension" pour

info:ma mère n'a plus sa tête, lorsque je l'ai eu au tel afin d'obtenir des explications elle ne comprenait pas, et était désolée pour moi!!!bref!!!
Chaque mois je fais des colis à ma mère, en lui demandant ses besoins;mes sœurs exigent un paiement mensuel d'argent de poche pour notre mère, chose que je refuse, car ayant ma mère régulièrement au tel je connais ses besoins.
De plus mes soeurs m'inventent une vie de "pacha", en précisant dans la requête que je vie confortablement et "soit disant " propriétaire de 4 logements, chose complètement faux et prouvable!!!m'étant en avant la fonction professionnel de mon mari et ses revenus confortable, (officier de sapeurs pompiers)... rnelles mettent en avant mon investissement de pompier volontaire, en précisant que certes, ce n'est pas imposable,mais que j'ai un revenus, (si elles savaient)!!!
Nous avons encore un enfant de 6 ans à charge, aidons les plus grands financièrement!!!
désolée pour mon "pâté"!!
merci de m'avoir lu!!

Par **goofyto8**, le **17/05/2019** à **13:35**

bonjour,
[citation]Je ne comprends plus rien, sur la convocation c'est ma mère qui à déposé une requête contre moi pour obligation de paiement, je ne comprends pas car je paie chaque mois "sa pension"[/citation]
Vous avez une obligation alimentaire pour votre mère, en tant que descendant direct.
Il faudrait savoir si les paiements que vous dites avoir fait régulièrement, l'ont été directement vers l'EHPAD 'avec justificatifs) ou vers une de vos sœurs qui collectait l'argent pour le reverser ensuite à l'EHPAD.

Par **petula68**, le **17/05/2019** à **17:34**

bonsoir
Les paiements dit sont versés chaque mois sur le compte de ma mère, ma sœur à une procuration sur son compte, et le reverse normalement à L HEPAD, j'ai en preuve les virements.
Ma question est: peut-on exiger de l'argent de poche pour ma mère, alors que je lui téléphone chaque semaine à savoir de quoi elle à besoin, et à l'issu je lui fais un colis!!!

Par **goofyto8**, le **17/05/2019** à **17:52**

bonsoir,
[citation]Les paiements dit sont versés chaque mois sur le compte de ma mère, ma sœur à une procuration [/citation]
Il vous faut élucider, pour quelle raison vous avez une plainte déposée contre vous pour non paiement d'aide alimentaire à ascendant..

Par **petula68**, le **18/05/2019** à **10:05**

bonjour
Je pense que l'on c'est mal compris et/ou je me suis mal exprimée.
dans un premier temps j'ai moi même écrit au juge des affaires familiales(Toulouse) afin que les paiements de ma mère soit défini par un juge et non par mes sœurs, dans mon courrier je lui précise les harcèlements (en détaillant) et lui demande que cela cesse, quelques temps plus tard(2 mois) je reçois un mail du tribunal me précisant que mon dossier à été transféré au tribunal de Montauban(82) vu que ma mère réside dans ce dpt..dans le fond c'est logique.
Là

ou je ne comprends plus, c'est qu'environ 3 mois plus tard je suis auditionnée par la gendarmerie de mon dpt (83) car le procureur souhaite que je porte plainte, et dans la foulée je reçois un courrier du tribunal de Toulouse me disant que je suis convoquée car ma mère a déposé une requête au greffe...rnà savoir que ma mère est une personne vulnérable et je pense que mes sœurs lui ont fait signé cette demande...rnAyant eu ma mère au tel, peu chère, elle ne comprends pas avoir signé ce document et est très surprise, pourtant c'est bien sa signature et me précise que ma soeur lui fais signé des papiers car c'est elle la plus proche et qu'elle lui fais confiance, et est désolée pour moi...[smile17]rnQuand à moi j'ai déposé une requête contre mes sœurs et non pour ma mère...rnEst ce deux dossiers différent???rnPourquoi le procureur souhaite ce que je dépose plainte???rnet la petite info, ma sœur c'est proclamée tutrice de ma mère aucun document n'est officiel..

Par **goofyto8**, le **18/05/2019** à **15:12**

[citation]Là ou je ne comprends plus, c'est qu'environ 3 mois plus tard je suis auditionnée par la gendarmerie de mon dpt [/citation]rnC'est suite à votre demande de fixation de la part à verser par chaque enfant auprès du juge des affaires familiales. La gendarmerie enquête sur vos possibilités financières.rnrn[citation]Pourquoi le procureur souhaite ce que je dépose plainte??? [/citation]rnC'est parce que vous avez parlé au juge de faire cesser le harcèlement. Le procureur ne peut rien faire sans dépôt de plainte de votre part.

Par **petula68**, le **18/05/2019** à **16:31**

Tapez votre texte ici pour répondre ...Merci..lors de mon audition l opj m'a demandé d expliquer les harcèlements mais jamais de question financière

Par **goofyto8**, le **18/05/2019** à **16:36**

il faudrait que les spécialistes de ce forum en justice pénale prennent le relais car je ne distingue pas les tenants et aboutissants de cette affaire.

Par **petula68**, le **18/05/2019** à **16:39**

Désolée.Merci en attendant d'avoir tenté de me répondre.rnBon week-end.

Par **joss38**, le **18/05/2019** à **18:26**

bonsoir. je ne suis pas juriste mais j'ai connu ce problème de tutelle de ma mère. si la votre n'a plus toute sa tête,il faut saisir le tribunal d'instance avec un certificat médical (neurologue). le

mieux est de vous faire aider par l'assistante sociale de votre mairie

Par **petula68**, le **18/05/2019** à **18:48**

Bonsoir
Ma mère est handicapée suite à une rupture d'anévrisme il y a 30 ans...
Le problème est que je réside à plus de 600km..c est ma soeur qui a main basse sur ma mère

Par **petula68**, le **18/05/2019** à **18:49**

Je paie chaque mois ce que je dois pour l'ehpad..
Je lui envoie ses colis..
Ce qui me peine dans toute cette histoire est que si le juge ordonne l'argent de poche ou ma mère est incapable de faire de commande..je ne pourrais hélas pas payer l'ehpad argent de poche et envoyer de colis...je ne suis pas millionnaire..
Merci de votre réponse je me sens moins seule.

Par **joss38**, le **19/05/2019** à **00:43**

justement, en prenant un tuteur qui n'est pas de la famille, tout pourra être contrôlé.
normalement, tous les enfants paient en fonction de leurs revenus. vos sœurs n'en ont pas du tout? prenez contact avec le procureur, s'il vous dit de porter plainte, il faut le faire.

Par **petula68**, le **19/05/2019** à **05:39**

Elles ont des revenus, mais pas imposable..
Ayant déjà été auditionnée et refusé de porter plainte..je peux changer d'avis???